



Abidjan, le

CIRCULAIRE n° 123627/MFB/DGD du 27 JUN 2025
(DIFFUSION GENERALE)

Objet : Phase pilote du nouveau Système Automatisé de dédouanement « SIDOCI »

En vue de la mise en production prochaine du nouveau Système Automatisé de dédouanement dénommé « SIDOCI », une période de marche en double sera observée à partir du **04 juillet 2025**.

Ne sont concernés par cette phase pilote, que les Commissionnaires en Douane Agréés et les consignataires opérants dans les bureaux des douanes de Vrici pétrole et de Yamoussoukro pétrole.

Durant cette période, tous les documents (BLP, manifeste, déclaration en détail, T1 et bordereaux de versement) de tous les régimes douaniers concernant le secteur pétrolier établis dans le SYDAM World devront être passés à l'identique dans le SIDOCI.

La déclaration en détail levée dans le SYDAM World et la déclaration correspondante devront avoir le même numéro de travail (répertoire) et suivre de façon concomitante les mêmes étapes de traitement et de validation jusqu'à la délivrance du Bon à Enlever (BAE) ou le départ du T1 le cas échéant.

J'attache du prix au strict respect des dispositions de la présente et toute difficulté d'application me sera signalée d'urgence.

Ampliations :

- MFB/Cab
- Toutes Directions Douanes
- CGECI
- UGECI
- FINSCI
- GUCE-CI
- OCOD
- Chambre de Cce & d'Industrie CI
- Chambre de Cce & d'Industrie Européenne
- Chambre de Cce & d'Industrie Française
- Chambre de Cce & d'Industrie Britannique
- Chambre de Cce & d'Industrie Libanaise
- PAA
- PASP
- OIC
- SICTA
- CI LOGISTICS
- Synd. des Transitaires de CI
- Synd. Nat. des Transitaires de CI
- SYNAT CI

**P/ LE DIRECTEUR GENERAL
P.I./ LE DIRECTEUR GENERAL ADJOINT**



Général OUATTARA Issa